

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de GUADELOUPE

Service Transports, Mobilités, Éducation et Sécurité routière

Unité Gestion et Contrôle des Transports Terrestres

DECLARATION DE PERTE SUR L'HONNEUR

Transport routier de marchandises Transport routier de voyageurs

Je soussigné (e),

Nom et prénom :

représentant légal de l'entreprise (raison sociale)
.....

SIREN : /...../...../...../ /...../...../...../ /...../...../...../ atteste sur l'honneur avoir perdu le(s)
document(s) suivant(s) (**raier les mentions inutiles**)

- l'autorisation d'exercer la profession de transporteur,

- la licence de transport ⁽¹⁾ communautaire intérieure

- la (les) copie(s) conforme(s) suivante(s) (indiquez le(s) numéro(s) :

Je m'engage à restituer ce(s) document(s) s'il(s) venai(en)t à être retrouvé(s)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Le

Signature :

(1) cochez la case correspondante

La fourniture de faux renseignements lors de la procédure en vue d'une inscription au registre ou de la délivrance de titre administratif d'exploitation de véhicules de transport routier est passible de sanctions pénales prévues à l'article L 3452-9 du Code des transports : 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Le fait d'utiliser une autorisation, une licence ou une copie conforme délivrée pour l'exercice d'une activité réglementée e transport, de location de véhicules industriels avec conducteur, alors que ce titre a fait l'objet d'une déclaration de perte et a été remplacé par un titre de même nature ; est puni d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (article L 3452-6 du Code des transports).